RE UBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA F NCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

(/ISAS :

DECRET N°94-72 du 3 Mars 1994 /MFPRA/DGFP/DGCA/MC2
portant versement reclassement et nomination de Monsieur SITHOU Germain, Attaché des SAF des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

D.G.B.

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégrations dans les sadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires

(/u le cret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régimes des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/165 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;

(/u le décret n°62/168/FP du 5 Juillet 1962 relatif à l'admission et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglèmentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglèmentaires relatifs aux nominations, intégration, reconstitutions des carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contributions Directes l'Enrégistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15; 16, 21 et 22 du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spésialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n°93/315 du 03 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Intérims des Ministres

(/u l'arrêté n°2894/MFPE/MEN/ du 29 Août 1992 portant désignation des Elèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature au Département des carrières Financières, Cycle Supérieur (Filières : Impôts - Douanes - Trésor) session de Septembre 1990 ;

(/u l'arrêté n°571/MFPRA/DGFP/DGCA/SVdu 19 Avril 1993 portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAf- (Travail et Administration Générale) en tête MOUANDZERI - NKAYA née NKOUMA Jeannette ;

.../...

/u l'arrêté n°825/MFPRA/DGFP/DGCA/SSC du 07 Mai 1993 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filières : Douanes, Impôts et Trésor en tête NGANDZELE Cecile ;/

/u la lettre n°326/MPEP/DGP/DAF/SP du 23 Juin 1993 du Directeur Général du Plan au Ministère du Plan, de l'Ecomomie et de la Prospective transmettant le dossier de l'intéressé ;/

/ D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73 /143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur SITHOU Germain, Attaché des SAF de 4e échelon indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, filière : Impôts, promotion 1990-1992, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des Contributions Directes reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts de 2e échelon, indice 890 Acc = Néant.-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui predra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 17 Février 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enrégistré, publié au JORC et ~~communiqué partout où besoin sera.~~-

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouver nement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reforms Administratives

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Jean Prosper K O Y O .-

Général Jacques Joachim THOMAS-OPANGO .-

AMPLIATIONS

JORC 1
DGFP/DGCA 3
DGFF/DLC 2
DGB 2
DGCP 2
SGG/BC 2
MPEP/DGP 2
DOSSIER 1
INTERESSE 1